



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt et du Bois**

Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

Affaire suivie par :
Nicolas BORIES/Hugues CRUSE
Tél. : 05.56.00.43.63
Mel : nicolas.bories@agriculture.gouv.fr
Hugues CRUSE
Tel : 05.56.00.42.99
Mel : hugues.cruse@agriculture.gouv.fr

Date de la réunion : 09 mai 2022

Lieu de la réunion : Bordeaux Sciences-Agro

Pièces jointes :

Diaporama de séance

Liste des présents :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine représentée par Philippe de GUENIN
Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Bernard LAZARINI

Monsieur le Président de l'Union Régional des Communes Forestières représenté par Yves DUNOGUES

Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE

Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest représenté par Éric DUMONTET

Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin

Monsieur Patrick MERCIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Poitou-Charentes

Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Edouard BENTEJAC

Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Philippe MOURGUIART

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde, représenté par Thibault VARENNE

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze représenté par David MURAT

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER

Absents excusés :

Monsieur Henri SABAROT (représenté),

Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts

Autres membres invités :

Monsieur Roland de LARY, directeur du CNPF Nouvelle-Aquitaine, Messieurs Pierre BEAUDESSON et Vincent COQUILLAS (CNPF), Monsieur Jean-Denis CRUSE (UCFF), Messieurs Yann DE BEAULIEU et Gaëtan GOTANEGRE (OFB), Monsieur Pierre MACE (GIP ATGeRi), Monsieur Jérôme WERNO (FDC 33), Monsieur David MARC(FDC17), Madame Fabienne MENADIE (Conseil Régional), Monsieur Olivier DAVID (DDTM33), Madame Gaele DORDAIN (DDT 86), Monsieur Emmanuel GOUHIER (DDT 87)

DRAAF : Nathalie FABRE (cheffe du service de la forêt et du bois), Messieurs Nicolas BORIES et Hugues CRUSE (SERFOB)

Nathalie FABRE ouvre la réunion en proposant l'ordre du jour :

- Fonctionnement de l'Observatoire Territoires-Gibiers
- Avancement des chantiers ICE
- Bilan annuel des dégâts de gibier en forêt
- Points divers (Assises de la forêt et du bois et renouvellement de l'arrêté portant composition du comité paritaire sylvo-cynégétique).

1 – Observatoire Territoires-Gibiers

La DRAAF, comme convenu à l'issue du dernier Comité Paritaire de juin 2021, s'est chargée depuis janvier 2022 de contacter les présidents des 12 fédérations de Nouvelle-Aquitaine afin de collecter les données des plans de chasse encore manquantes dans l'Observatoire.

Après plusieurs relances (courrier, mails et téléphones), seules les données de la Fédération de la Creuse (attributions sur 5 ans et répartition des plans de chasse par Unités de gestion) et celles de la Corrèze (seules 2 dernières saisons non renseignées) font aujourd'hui défaut.

Pour la Creuse : plus d'opposition à la transmission des informations, selon la nouvelle Présidente de la Fédération. Seuls des agendas trop chargés actuellement ont empêché le travail de transmission qui se fera très prochainement.

La Fédération de Corrèze indique que le Conseil d'administration a donné son feu vert pour transmettre les données.

La DRAAF informe le Comité des échanges avec FRC et le GIP ATGeRi au cours d'une réunion début janvier 2022, à la DRAAF:

Afin de prévoir le fonctionnement de l'Observatoire et le rôle de chaque partenaire, une convention de partenariat doit être établie, car rien n'existe depuis le 31/12/2020, fin de la convention couvrant l'Appel à Projets de 2017.

La DRAAF se chargera de rédiger une version martyr qui sera soumise au COPIL. La version finale, une fois validée, pourra être transmise par FRC aux 12 fédérations de chasse pour validation avant fin 2022. La mise en application de cette convention n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2023 (élections récentes en FDC et mise en place des nouveaux conseils d'administration).

Compte-tenu de sa compétence en la matière et de son rôle Fédérateur, il a été convenu avec le Président de FRC, que la Fédération Régionale, restait la plus à même de collecter auprès de ses fédérations adhérentes les données annuelles du Plan de chasse, et de les transmettre ensuite au GIP ATGeRi.

La DRAAF rappelle l'intégration récente dans l'outil des dernières mises à jour des coupes rases fournies par le SERFOB à partir d'un outil national développé par l'INRAE. Certaines données (Limousin en particulier) sont à analyser cependant (constats de surestimation des surfaces).

Le rapatriement annuel des données issues des applications du GIP (Foret Data, AMI, KLAUS...) a été effectué. Il représente environ 15000ha sur toute la Nouvelle-Aquitaine, même si la majorité des surfaces se retrouvent sur Ex-Aquitaine compte-tenu des reboisements post-tempête.

Pierre Beaudesson s'interroge sur l'âge maximum des parcelles de jeunes peuplements.

La DRAAF répond que l'Observatoire les répertorie jusqu'à 20 ans.

Pour finir sur les données forestières, la DRAAF indique, suite aux consignes apportées par la DGPE (Ministère), et contrairement à ce qui avait été envisagé lors du précédent Comité, qu'il ne va finalement pas être possible d'intégrer les données du Plan de relance concernant le renouvellement des peuplements forestiers.

Un point sur l'avancement du chantier « plateforme de suivi des dégâts du Ministère » est fait par le SERFOB : un cahier des charges a été transmis au GIP pour étude. La mise en œuvre est espérée pour le courant de l'année 2023.

Pierre Macé (GIP) informe le Comité de la prochaine intégration, courant de l'été 2022, de l'option de saisie directe des points de signalement par les propriétaires. Une validation par un professionnel restera néanmoins nécessaire avant affichage dans l'outil. Le fonctionnement de cette option sera présenté plus en détail par le GIP lors du prochain Copil de l'Observatoire.

Les partenaires forestiers souhaitent que des formations à l'utilisation de cette nouvelle version de l'outil soient mises en œuvre rapidement auprès de référents dans chaque département.

Une intensification des saisies de signalements est attendue suite à ce développement, et particulièrement sur les territoires où un retard dans l'utilisation de l'application est constaté.

La DRAAF rappelle qu'elle a financé la plateforme pour l'année 2021 à hauteur de 12500€.

Nathalie Fabre (SERFOB) informe les membres du Comité que la DRAAF va de nouveau financer l'Observatoire pour cette année 2022 (même montant).

Philippe de Guénin précise que les partenaires devront trouver une solution en 2023.

JD Cruse(Coop) se demande si un regroupement avec la Plateforme Fransylva ne pourrait pas s'opérer afin de mutualiser les coûts.

La DRAAF rappelle que la plateforme Fransylva est un outil exclusivement forestier.

Philippe de Guénin note que le problème du financement se posera tout autant au niveau national. Un dialogue est à initier avec Fransylva.

Il remarque que dans chaque département, les conflits initiaux font progressivement place à l'écoute et à la concertation entre partenaires et insiste sur la pertinence de cet outil qui contribue à objectiver les discussions.

La Nouvelle-Aquitaine a montré qu'un tel outil pouvait être efficace, il faut maintenant espérer que le niveau national suivra. Il y a de bons espoirs, considérant la volonté de l'Etat de récupérer une banque de données pour constituer son propre outil de suivi.

Décisions :

DRAAF va de nouveau financer l'Observatoire pour cette année 2022

Les partenaires devront trouver une solution en 2023.

Les données coupes rases issues de l'applicatif IRSTEA (Limousin en particulier) sont à analyser par la DRAAF

La mise en œuvre de la plateforme du Ministère est espérée pour le courant de l'année 2023

La DRAAF doit proposer au COPIL de l'Observatoire une version martyr de la convention de partenariat (GIP/Forestiers/Chasseurs)

La version finale validée par le COPIL sera transmise par FRC aux 12 fédérations de chasse pour validation avant fin 2022.

La Fédération Régionale est chargée de collecter auprès de ses fédérations adhérentes les données annuelles du Plan de chasse, puis, après vérification de leur complétude, de les transmettre (avant le 30 juin) au GIP ATGeRi

Le GIP intègre à la plateforme Nouvelle-Aquitaine l'option de saisie directe des points de signalement par les propriétaires courant de l'été 2022.

Des formations à l'utilisation de cette nouvelle version de l'outil doivent être mises en œuvre rapidement auprès de référents dans chaque département : GIP centralise au niveau régional, puis diffusion par les référents dans chaque département.

2- Avancement des ICE

Retour sur le lancement de l'indice « forestier » en Dordogne.

Vincent Coquillas (CRPF) rappelle le choix des secteurs étudiés en Dordogne et le recrutement d'une technicienne pour lancer ces travaux sur l'ICE pression flore. Un financement (40 000 €) a été apporté par Draaf.

Il présente les différentes phases de mise en place de l'indice : l'information auprès des propriétaires, la collaboration avec la FDC24, le lancement des relevés depuis début 2022 avec une forte contrainte temps liée au débourrement de la végétation.

Il note la participation très appréciable sur le terrain de plusieurs présidents de sociétés de chasse. Outre les résultats attendus à terme (3ans), ce travail collaboratif est indispensable. De même, la participation aux comptages nocturnes de plusieurs représentants forestiers est à encourager.

Rappels par Yann de Beaulieu et Gaëtan Gotanegre (OFB) sur le fonctionnement de l'éco-contribution qui a permis de financer plusieurs dispositifs ICE en Nouvelle-Aquitaine :

La loi chasse de juillet 2019 a mis en place un nouveau système de financement pour les Fédérations de chasse. Il s'agit de l'éco-contribution.

Son principe : pour 5 Euros financés par la Fédération et par permis de chasse, l'Etat finance 10 Euros. C'est le service « appui aux acteurs » qui est chargé à la Direction Régionale d'OFB de suivre les dossiers d'éco-contribution.

La Fédération Régionale des chasseurs fait remonter annuellement ses dossiers à la Fédération Nationale qui les propose ensuite pour financement à OFB .

Pour la Nouvelle-Aquitaine, le montant total des financements représente à ce jour 2M€. L'ensemble des dossiers doit répondre à un objectif global de maintien et de développement de la biodiversité.

Depuis 2020, parmi les dossiers retenus, les dispositifs ICE (abondance et performance) de 5 Fédérations(16-24-86- 33-23) ont pu être financés sous forme de « *programme pluriannuel de gestion adaptative des ongulés sauvages* ».

Pierre Beaudesson (CRPF) s'interroge sur la pertinence de la mise en place d'ICE sur des secteurs déjà reconnus comme en fort déséquilibre. Ne vaut-il mieux pas choisir des territoires sur lesquels le cerf est en train de s'installer ?

Yann de Beaulieu répond qu'on est très surpris de constater comment les populations de cerfs peuvent réagir dans un territoire en déséquilibre avéré. On peut voir, grâce à la mise en place des 3 indicateurs comment il faut agir sur les prélèvements et éviter les effets « dents de scie ».

Philippe Mourguiart (FRC) fait aussi remarquer que partir d'une situation vraiment dégradée est plus concret et « motivant » pour l'ensemble des acteurs du dispositif.

Nathalie Fabre revient sur la question du financement de l'indice pression flore (forestier): l'éco-contribution présentée plus haut n'est pas envisageable. La DRAAF de son côté n'a pas vocation

à le financer pour l'ensemble des départements. Deux critères importants doivent être rappelés avant d'envisager le financement des expérimentations ICE :

- 1- s'assurer d'un travail collaboratif forestiers/chasseurs sur le secteur étudié, sinon inutile
- 2- limiter le territoire d'étude, au départ au moins, (surtout vis à vis de l'indice pression flore très chronophage), au risque de ne pas pouvoir assurer le suivi

Un cahier des charges simplifié, définissant la méthode et les attendus de l'expérimentation est en cours de rédaction par OFB. Il facilitera la présentation de projets par les partenaires forestiers auprès des différents financeurs potentiels (Conseils départementaux, Conseil Régional, Etat).

Eric Dumontet rappelle que la Fédération des Landes ne semblait pas opposée à la mise en place d'ICE, mais qu'elle avait une « contrainte technique ».

Philippe Mourguiart, (FRC), indique que la Fédération landaise est déjà engagée dans le suivi de la performance sur plusieurs secteurs. Elle l'est aussi historiquement sur l'abondance avec des circuits de comptage établis. Par ailleurs, pratiquement tous les départements travaillent sur l'indice d'abondance (IKN/IKV).

Philippe de Guénin constate que les ICE coûtent cher, qu'ils sont assez lourds à mettre en œuvre, cependant, ils représentent un bon moyen de favoriser les relations entre partenaires sur le terrain. Les dispositifs en cours doivent servir d'exemple même s'il faut limiter ces démarches à un petit nombre, vraisemblablement sur les secteurs où un même diagnostic sur le déséquilibre n'est pas partagé.

Concernant le coût du dispositif, Yann de Beaulieu estime qu'il existe des marges de manœuvre pour le diminuer.

Thibault Varenne (FDC33) fait remarquer que l'étude du 3^{ème} indice (pression flore), outre les informations apportées sur le comportement des cheptels, a bien favorisé le dialogue entre forestiers et chasseurs en Médoc.

Décisions :

Un cahier des charges simplifié concernant l'indice pression flore doit être mis à disposition des partenaires forestiers. Il définira la méthode et les attendus de l'expérimentation (validation/OFB)

Rechercher les leviers permettant la réduction des coûts de mise en œuvre des ICE(/groupe de travail restreint niveau régional + OFB)

Encourager (acteurs locaux forestiers et chasseurs) la participation aux opérations de relevés : comptages nocturnes et relevé placettes.

3- Bilan des dégâts :

La DRAAF rappelle la commande du Code Forestier concernant l'établissement d'un bilan régional annuel des dégâts de gibier. Il doit être établi à partir des informations remontant du niveau départemental (CDCFS). Les correspondants chasse/forêt des 12 DDT vont être prochainement sollicités afin de contribuer à établir ce bilan. Ils peuvent dès aujourd'hui s'appuyer sur les informations contenues dans l'observatoire et également sur les bilans des dispositifs ICE en cours sur leurs territoires, le cas échéant.

Pour compléter cette démarche, il est proposé de relancer au niveau régional des travaux en groupe de travail restreint : FRC, CRPF, ONF, DRAAF et OFB.

Pour l'heure, un exemple de bilan est proposé par la DRAAF, comportant des informations tirées de l'Observatoire (synthèses) ainsi que celles remontées des CDCFS ayant eu lieu.

Jean-Paul Larqué (CRPF24) revient sur les chiffres proposés pour les jeunes peuplements en les jugeant sous-évalués. Il faudrait ajouter 600ha. Le déficit de signalements concernerait aussi les dégâts de gibier.

Philippe de Guénin propose d'expertiser avec le GIP AtGeRi cet écart sur les jeunes peuplements. Concernant les signalements de dégâts, il rappelle qu'aujourd'hui, toute personne disposant d'un téléphone mobile peut saisir sur le terrain en direct un signalement de dégât.

Pierre Beaudesson interroge la DRAAF sur l'absence de localisation des « points noirs » sur la cartographie de l'Observatoire. Il demande également si une réactualisation de ces zones existe.

Les points noirs ont été autrement dénommés à l'issue des premiers travaux du Comité : « zones rouges » ou « zones les plus affectées par le déséquilibre ».

Tous les départements n'ont pas contribué à cette carte, fruit des travaux menés en CDCFS: soit les partenaires ne parvenaient pas à un accord sur la délimitation de secteurs affectés en particulier, soit ils estimaient collectivement qu'il n'y avait pas lieu de les définir.

Elle ne figure pas dans l'Observatoire, mais malgré l'incomplétude des informations qu'elle contient, un affichage de la carte (mode couche ou en fichier PDF) peut être envisagé.

Son actualisation dépend des décisions prises dans les CDCFS, jusqu'ici, aucune modification n'a été demandée.

La DDT de la Vienne confirme qu'elle est tout à fait disposée à rediscuter du sujet en CDCFS.

La DRAAF rappelle qu'une intensification de l'utilisation de l'Observatoire tant sur l'aspect signalements des dégâts que sur celui des jeunes peuplements est impérative afin de connaître les situations localement. Il y a de bons espoirs d'amélioration avec le développement prochain du module de saisie directe par le propriétaire.

Les formations/présentations envisagées pour l'ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes devront intégrer ces évolutions.

Décisions

Un bilan annuel doit être établi au niveau régional à partir des informations remontant du niveau départemental (CDCFS)

Les DDT sont sollicitées pour contribuer à l'établissement de ce bilan à l'aide des informations de l'Observatoire dans leur département et celles reçues au cours des échanges en CDCFS

Relancer au niveau régional des travaux en groupe de travail restreint : FRC, CRPF, ONF, DRAAF et OFB : définir le contenu du bilan annuel (+diminution des coûts ICE+constitution d'une boîte à outils des bonnes idées et pratiques) => compte rendu au Comité Paritaire

Intégrer la cartographie des zones affectées et zones de vigilance (+ gestion du cerf) dans l'Observatoire

Les prochaines présentations de l'Observatoire doivent intégrer le nouveau module de saisie

4- Points divers

Les Assises de la forêt et du bois :

La DRAAF indique que ces discussions se sont déroulées d'octobre 2021 à février 2022.

L'équilibre forêt-gibier a fait l'objet de propositions d'actions au sein du groupe 4 de ces assises.

Les deux principales demeurent : **l'installation d'un Comité technique national de l'équilibre forêt-gibier** et la transmission aux Préfets de régions et de départements d'une **instruction technique** (rédigée par le Ministère de la Transition Ecologique/MTE) pour veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique et accompagner le dialogue forestiers-chasseurs (développement d'outils cartographiques de suivi).

Le renouvellement de l'arrêté portant composition du comité paritaire sylvo-cynégétique :

Nathalie Fabre informe le Comité du nécessaire renouvellement de l'Arrêté de composition et d'installation du Comité Paritaire datant d'avril 2017 (prévu pour 5 ans).

Elle propose que soient désormais systématiquement associées aux discussions en tant qu'expertes sur le sujet et au titre de l'article 3 de l'Arrêté de composition, trois Directions Départementales des Territoires représentant chacune une des 3 ex-régions.

Aucune opposition à ce principe n'est formulée. L'arrêté sera prochainement soumis à la signature de la Préfète.

Accès aux parcelles et visibilité :

Yves Chetaneau(FDC 24) alerte les forestiers sur la nécessité de prévoir des accès et des layons de tir dans les grandes parcelles récemment reboisées. Certaines d'entre elles deviennent de vrais « dortoirs à sangliers ». Dans l'idéal, un layon débroussaillé tous les 100 mètres faciliterait les opérations.

Il invite également les forestiers qui le peuvent à venir participer aux battues.

Les représentants des forestiers (CRPF+ Coopératives) abondent en ce sens et proposent d'en discuter.

Philippe de Guénin complète en indiquant que ces discussions sont communes avec celles de la DFCI et qu'il est bien normal de prévoir des tracés dont les caractéristiques satisfont les intérêts communs : desserte, DFCI, Tir, Stockage des bois, entretien. Il convient d'objectiver la commande et d'estimer les coûts.

Le CRPF propose de transmettre au Comité le cahier des charges existant en Meurthe et Moselle.

La DRAAF organisera une réunion de concertation.

Problème attributions en Charente :

Patrick Mercier (Fransylva Poitou-Charentes) informe le Comité de sa difficulté à obtenir un nombre d'attributions (plan de chasse) cerf suffisant., malgré les bons rapports entretenus avec la Fédération. En Charente, les minimums de la fourchette ne sont pas atteints. Des battues administratives vont être nécessaires.

Le DRAAF souligne la difficulté croissante des Fédérations pour trouver suffisamment de chasseurs pour réaliser les battues.

Olivier David (DDT33) indique que le tir affût/approche fonctionne bien en Gironde.

La DRAAF rappelle qu'il a permis la réalisation de presque 20% du plan de chasse chevreuil l'année dernière dans les Landes.

Jean-Patrick Puygrenier (Fransylva Limousin) salue l'initiative de mise à jour de l'inventaire des coupes rases (même si la DRAAF annonce des vérifications à opérer sur cette couche issue d'un outil INRAE). L'exemple de tableau /bilan des dégâts présenté ce jour par la DRAAF semble convenir mais des ajouts seront nécessaires.

Décisions

La DRAAF va mettre à jour l'Arrêté de composition du Comité Paritaire

La participation systématique au Comité Paritaire de 3 Directions Départementales des Territoires (une par ex-région) est actée

Les représentants des forestiers et chasseurs en Dordogne doivent se réunir pour discuter des aménagements sylvicoles (layons de Tir dans jeunes peuplements, débroussaillage bords de pistes DFCI...). La DRAAF pourra organiser la réunion.

Le CRPF doit transmettre un modèle de cahier des charges

Inventorier (en groupe de travail régional) les leviers permettant une meilleure participation des chasseurs à l'exécution du plan de chasse : extension des périodes d'ouverture, meilleure sécurité à la chasse, diversification des modes de chasse (affût/approche)

L'ordre du jour et les sujets divers étant épuisés, il est proposé de clore cette séance.